



2017-05-054-DAP

nomenclature: 7.10



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

OBJET : PLAN VÉLO DE TARNOS – OFFRE DE CONCOURS SOCIÉTÉ SEIXO PROMOTION

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)



2017-05-054-DAP - PLAN VELO DE TARNOS - OFFRE DE CONCOURS SOCIETE SEIXO PROMOTION

Monsieur le Maire informe,

Par courrier du 10 mars 2017, la société SEIXO HABITAT, enseigne de la société SEIXO PROMOTION a proposé son concours pour participer financièrement à l'aménagement d'un ouvrage public ou à la réalisation d'une action d'intérêt général portée par la Ville de Tarnos.

Le Plan Vélo de Tarnos, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2016 a permis de définir les actions à mettre en œuvre sur le territoire communal dans le but de favoriser les déplacements en deux roues non motorisés. Le Plan Vélo de Tarnos prévoit la réalisation d'itinéraires cyclables, l'installation de mobilier urbain pour le stationnement des bicyclettes ainsi que des actions de communication et promotion de l'usage du vélo en Ville. L'ensemble des ces actions sont chiffrées et planifiées sur le court et moyen terme.

Dans l'objectif d'apporter un soutien à cette démarche volontaire de la Collectivité, Mme Clotilde Japiot, Directrice du Développement de la Société SEIXO HABITAT a proposé à la Ville de Tarnos le principe d'une aide financière qui, après plusieurs rencontres, a été évaluée au montant de 30 000 euros, pour la concrétisation d'une première action parmi celles répertoriées dans le Plan Vélo de Tarnos.

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux offres de concours, le Conseil Municipal doit se prononcer pour accepter cette participation et mandater M. le Maire pour l'élaboration et la signature d'une convention organisant les modalités de concrétisation de l'aide proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la réalisation des actions répertoriées dans le Plan Vélo de Tarnos, chiffrées et planifiées sur les années 2017 à 2026, représentent en totalité un montant supérieur à 3,5 millions d'euros,

Considérant que ces actions peuvent être réalisées séparément, en fonction des opportunités en terme d'aménagements urbains, d'acquisitions foncières, de travaux sur voiries existantes et des volumes financiers mobilisables,

Considérant le courrier du 10 mars 2017 adressé à M. le Maire par Mme Clotilde Japiot, Directrice du développement de la société SEIXO HABITAT, visant à proposer une offre de concours pour l'aménagement d'un ouvrage public ou d'une action d'intérêt général à venir sur le territoire communal,

Considérant le projet de convention,



DELIBERE

ACCEPTE l'offre de concours de la société SEIXO HABITAT, d'un montant de 30 000 euros, en vue de la réalisation de toute action décrite dans le Plan Vélo de Tarnos, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2016.

AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec la société SEIXO PROMOTION, dont la société SEIXO HABITAT est l'enseigne, afin de fixer les modalités de l'offre de concours, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 mai 2017

Le Maire

